

Renvoi au comité de salut public de l'adresse que les administrateurs du département des Côtes-du-Nord ont fait à leur concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse que les administrateurs du département des Côtes-du-Nord ont fait à leur concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 61;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21869_t1_0061_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

nobles, quoiqu'il sût bien que ces premiers étaient depuis longtemps leurs aînés en scélératesse. Mais il avait besoin d'eux pour empêcher que le trône de sang sur lequel ce théocrate ambitieux voulait s'asseoir, ne devint aussi promptement pour lui le marchepied de l'échafaud.

Je demande que la Convention nationale renvoie cette dénonciation aux comités de salut public et de sûreté générale réunis, qui, sous 3 jours au plus tard, lui feront un rapport sur cet arrêté.

Cette proposition est adoptée (1).

Sur la motion d'un membre [TURREAU], cette dénonciation, ensemble le tableau dont il s'agit, sont renvoyés aux comités de salut public et de sûreté générale réunis, pour faire un rapport sous 3 jours sur cet arrêté (2).

10

Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord font passer à la Convention nationale une adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens pour les inviter à faire les frais d'un bâtiment de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[*Les administrateurs du départ¹ des Côtes-du-Nord, à la Conv.; Port-Brioux, 9 therm. II*] (4)

Représentants de la nation,

Nos concitoyens désireroient offrir à la République un bâtiment de guerre. Nous avons cru devoir leur donner un point de réunion; nous leur envoyons donc l'adresse ci-jointe; nous prendrons tous les moyens de facilité propres à assurer le succès de nos vœux; nous ne manquerons pas de vous instruire des résultats, mais, quelque'ils soient, nous espérons toujours que nos efforts obtiendront la récompense précieuse de votre approbation. S. et F.

F. SAULNIER HAUTIERE, M. LE NEE, GOUFFIC,
HELLO, T. PRIGENT.

Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord à leurs concitoyens.

Frères et amis,

La République triomphante nous assure la gloire et le bonheur; tous les efforts des tyrans coalisés, des ennemis intérieurs viennent se briser contre l'énergie de la montagne, l'activité du comité de salut public et le courage invincible de nos guerriers; pour soutenir leur ouvrage, les sacrifices que nous pouvons faire sont bien légers; en est-il d'un prix égal au sang de nos défenseurs ?

Les esclaves de Georges viennent d'éprouver la valeur de nos marins; Pitt a frémi de rage en voyant entrer dans nos ports le convoi de

substances et déjouer ainsi ses horribles combinaisons sur la famine qu'il vouloit joindre à son système affreux d'assassinats. Ne cessons de demander à la Convention qu'elle abaisse l'orgueil de l'Angleterre, votons toujours l'anéantissement de cette Carthage moderne. Que sa marine disparaisse devant le pavillon tricolore : c'est le moyen d'assurer aux mers la liberté que la France a conquise!

Offrons à la République, à cette mère bienfaisante qui nous assure tant de jouissance, le produit de tous nos moyens pour augmenter ses forces navales.

Cotisons-nous chacun en raison de nos facultés pour faire construire un vaisseau de guerre. Que sur le champ il soit à cet effet ouvert dans chaque commune un registre de souscriptions; chaque citoyen s'empressera d'offrir, suivant ses moyens, le tribut de son patriotisme. Les registres seront arrêtés le 15 fructidor, et le produit des souscriptions versé de suite dans les caisses de districts. Chaque municipalité remettra dans les 3 jours suivants, à l'administration de son district, la liste des souscripteurs et du montant des souscriptions. Les administrations de district les feront parvenir dans le même délai à l'administration du département, qui les rendra publiques par la voie de l'impression.

Qu'il sera doux pour nous, frères et amis, de donner cette nouvelle preuve de notre attachement à la chose publique. Nous comptons sur le zèle des sociétés populaires; c'est de leur sein que sortira l'impulsion capable d'assurer le succès de notre projet. Nos armées triomphantes aux Alpes et aux Pyrénées, sur le Rhin et dans la Belgique, n'ont-elles pas des émules de leur gloire dans nos armées navales ?

Quel sublime exemple de dévouement héroïque ne laisse pas l'équipage du vengeur qui aime mieux s'ensevelir sous les flots, que d'abandonner un vaisseau aux perfides ennemis de la liberté! Fournissons de nouveaux moyens de victoire aux braves marins dont un grand nombre est sorti de nos communes. Déjà les patriotes des Côtes-du-Nord avoient, malgré les entraves des ministres et avant le décret de la déportation, arrêté les manoeuvres des réfractaires et poursuivi leur fanatisme imposteur; ils ont fourni leur contingent au recrutement de l'armée, sans éprouver aucune des secousses violentes qui ont agité les départements voisins; ils se sont levés en masse pour repousser les brigands de la Vendée, et ils ont concouru à préserver leur territoire des horreurs de ces bandes sanguinaires; ils voyent aux champs de l'honneur tous les jeunes gens de première réquisition; sans calculer leurs propres besoins, ils se sont empressés de fournir les subsistances qui ont été requises pour les armées et les grandes communes des autres départements; ils n'ont plus aucuns prêtres et ils n'en remercient que mieux l'Eternel de leur avoir conservé la liberté et l'égalité, sources de toutes les vertus; qu'ils parviennent à remplir la souscription ouverte, ils auront encore l'avantage d'avoir concouru à l'affermissement de la République par la destruction de la marine anglaise, et l'approbation de nos représentants sera pour eux la récompense la plus flatteuse.

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 498; *Débats*, n° 693, 478-479.

(2) *P.V.*, XLIII, 216. Rapport de Turreau. Décret n° 10 402.

(3) *P.V.*, XLIII, 216-217. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct.

(4) C 313, pl. 1250, p. 55, 56.